Envoyé en préfecture le 25/05/2023
Reçu en préfecture le 25/05/2023
Publié le
ID : 026-212602940-20230522-202322-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	12
	Votants :	15
	Quorum atteint	

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : LARAT Cyril, LE MEUR Hélène, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, COINTE Catherine, Florian DELENCRE, Serge PROD'HOMME, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL, Paul PERROT.

Date de convocation : 12 mai 2023 Date d'affichage : 12 mai 2023

Absents représentés : CHEVALIER Hélène représentée par Freddy GUERIN, POUZIN Laurent représenté par Frédéric GONIN, REY Christian représenté par Serge PROD'HOMME.

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 22-2023 – CREATION OSSUAIRE ET REPRISE DE CONCESSIONS

A la suite de la procédure de reprise des concessions perpétuelles, la commune doit créer un ossuaire et procéder à la reprise de 5 concessions en 2023 et les 3 concessions restantes en 2024.
M. Le Maire présente les devis demandés aux Stés Guimbaud et Dumoulin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les devis des pompes funèbres Guimbaud pour un montant de 4225,58 € TTC pour la création de l'ossuaire et de 5760,85 € TTC pour la reprise de 5 concessions.

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous documents correspondants à cette délibération.

La présente délibération sera exécutoire :
- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré le 22/05/2023.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 - Drôme